

Référence : C.4 - C.4.3 – 7 – CCVBA



Développement du compostage et du lombricompostage

Soutenir la mise en œuvre au niveau pertinent des solutions de prévention, de sensibilisation et d'information sur la bonne gestion des déchets

ACTEUR ET TERRITOIRE



Communauté de communes Vallée des Baux – Alpilles
23 avenue des Joncades Basses
13210 Saint Rémy de Provence

Interlocuteurs :

Corinne GUINTINI

Directrice Aménagement et développement durable

corinne.guintini@ccvba.fr

Laurie LEONARD

Directrice Gestion des déchets

Laurie.leonard@ccvba.fr

Céline CHAVET

Chargée du Programme Local Prévention des déchets

Celine.chavet@ccvba.fr



CONTEXTE

Depuis 2013, la Communauté de Communes propose aux administrés de son territoire une alternative à la gestion des biodéchets, en proposant des composteurs individuels en bois (400 ou 600l) à tarifs préférentiels. Cette opération consiste à promouvoir le jardinage durable en vue d'augmenter la pratique du compostage par la population vivant en pavillon et ainsi réduire la production de déchets fermentescibles. A savoir qu'une personne peut détourner jusqu'à 150kg de biodéchets/an grâce à cette pratique.

De plus, la Communauté de Communes souhaite intensifier la dotation de composteurs et proposer une offre élargie aux habitants vivant en appartement avec le lombricompostage. Cette nouvelle opération offre aux administrés ne souhaitant pas participer au compostage collectif d'avoir la possibilité de composter en intérieur. Un foyer qui « lombricomposte » peut détourner jusqu'à 130kg/an de biodéchets.

Enfin, la collectivité souhaite également déployer sur son territoire du compostage collectif. Cette pratique en compostage collectif permet d'offrir une offre plus large incluant l'habitat collectif, l'habitat situé en centres anciens et les campings constituent ainsi une alternative à la gestion des biodéchets.

Le tri des biodéchets est devenu obligatoire par tous depuis le 1^{er} janvier 2024. Ce tri en faveur du compostage permettra de diminuer le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères (moins flux) ; de favoriser le lien social entre usagers et enfin de favoriser la pratique de jardin dit au naturel avec de la valorisation organique localement.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Respecter la réglementation en vigueur en proposant une solution de tri des biodéchets
- Proposer une solution pour tous les habitats de tri des biodéchets
- Diminuer le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères (moins flux)
- Créer du lien social entre voisin ou par quartier
- Favoriser une valorisation organique localement par la production d'engrais et la pratique d'un jardin au naturel
- Favoriser et développer l'exemplarité dans l'ensembles de services publics (écoles, crèches, mairies, cimetières...)
- Sensibiliser les professionnels à cette pratique avec l'aide du service public ou de filières privées en fonction de leur activité et de leur place. La mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels (en 2024) accompagne ce changement pour une meilleure gestion de leurs déchets.

Objectifs quantitatifs

- Equiper 150 foyers / an pour le compostage individuel
- Equiper environ 3 résidences / an pour le compostage collectif
- Equiper 30 foyers en lombricomposteurs / an

Résultats quantitatifs

Nb de composteurs individuels distribués : Avant 2021 : 664 / 2021 = 264 / 2022 = 268 / 2023 = 227 / 2024 = 574
Soit 1997 foyers équipés

Nombre de composteurs privés sur le territoire : 1004 (issus d'une enquête)
Nombre total de foyers équipés en composteur individuel = 3001

Nb de lombricomposteurs distribués = 13
 Nb de composteurs collectifs installés = 6 (1 jardin partagé, 1 centre-ville, 2 quartiers sénior et 2 résidences collectives)
Soit 170 foyers concernés

Tonnage biodéchets valorisés = 225 tonnes / an
Actuellement 18% des foyers du territoire compostent leurs biodéchets.
 Nb d'actions réalisées (formations, actions de sensibilisation) : 5 opérations de don de compost avec un discours de sensibilisation sur le compostage.

Résultats qualitatifs

- ✓ Améliorer le lien social avec l'approche jardin
- ✓ Proposer une solution quel que soit l'habitat
- ✓ Meilleure sensibilisation aux gestes de tri
- ✓ Développer des solutions pour les services publics
- ✓ Sensibiliser les professionnels à cette pratique avec l'aide du service public ou de filières privées en fonction de leur activité et de leur place.

MISE EN ŒUVRE



Description de l'action

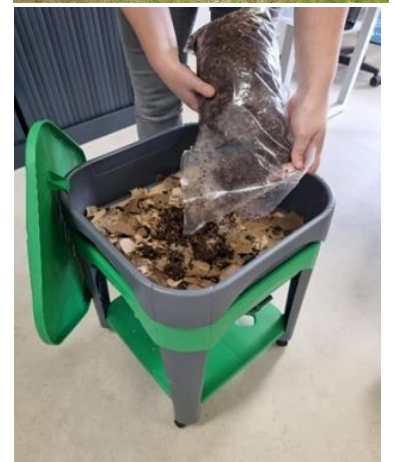
COMPOSTAGE INDIVIDUEL :

- Faciliter l'acquisition et ainsi centraliser la mise à disposition à prix préférentiels des composteurs au siège de la Collectivité,
- Renforcer la communication sur le compostage individuel (réseaux sociaux, site internet, magazine communautaire).



LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL :

- Initier et promouvoir le lombricompostage dès 2021 avec une campagne de communication



COMPOSTAGE COLLECTIF :

L'action portera sur la mise à disposition de composteurs collectifs avec une prestation externe d'accompagnement. Il est en effet essentiel, pour s'assurer du bon fonctionnement et de la pérennité du projet de sensibiliser et accompagner les populations qui seront concernées par ces équipements.

Sur chaque site, un référent est choisi pour être formé et être en charge du bon fonctionnement des composteurs et de leur appropriation par les habitants. Ces composteurs seront déployés progressivement sur le territoire, au démarrage sur des résidences collectives existantes mais également dans les écoquartiers programmés par les différentes communes, sur les campings volontaires du territoire et enfin sur des espaces-places des communes pour les habitants des centres anciens.

Une communication est faite sur le compostage collectif à destination des immeubles-résidences collectives pour choisir à minima 1 site par commune.

La collectivité a choisi de lancer un marché de prestation pour identifier, communiquer, accompagner et suivre le développement du compostage collectif.



L'association (Solution Compost) a été choisie pour les missions suivantes :

- Diagnostic de faisabilité
- Présentation du projet en assemblée générale de la résidence
- Formation des référents de site
- Réunion de lancement du site de compostage avec réunion d'information sur le fonctionnement
- Suivi mensuel sur les 6 premiers mois
- Après les 6 premiers mois, accompagnement à la demande la résidence
- Bilan après un an de mise en place

Planning

- 2^{ème} semestre 2020 : lancement du marché de fourniture de composteurs avec outils de communication et prestation d'accompagnement pour les composteurs collectifs
- Fin 2020 : mise en place de la communication
- Fin 2020 à fin 2023 : déploiement des composteurs individuels, partagés et lombricomposteurs sur le territoire
- 2024 : mise en place d'un système de réservation en ligne et organisation interne pour assurer le développement de la mise à disposition des composteurs.

Moyens humains

0.2 ETP à l'année

Moyens financiers

Total = 169 480 €

(136 815 HT en équipement et 32 665 € TTC en prestation externe d'accompagnement) de 2014 à 2023, composteurs collectifs, individuels et lombricomposteurs confondus.

Moyens techniques

Un véhicule utilitaire

Concernant le matériel, il s'agira d'acquérir :

- des composteurs 400 & 600 litres, et la nouveauté en 2024 150 litres (pour des habitats plus petits)
- des bacs, fourches-aérateurs, bioseaux et autocollants de consigne de tri, guides, signalétique présentant les consignes de tri pour les composteurs collectifs
- des lombricomposteurs individuels avec son guide.

Partenaires mobilisés

Association / Professionnel sur le compostage
Référénts composteurs de chaque résidence / quartier
Elus
Réseau de collectivités à travers les ateliers Région/Ademe et du bassin rhodanien

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

Facteurs de réussite

-
- ✓ Communication sur la mise à disposition de composteurs et des solutions possibles en fonction de son type d'habitat, gestion des réservations, territoire avec un fort taux de jardins privés.
 - ✓ La communication nationale avec le tri obligatoire des biodéchets depuis 2024.
-

Difficultés rencontrées

- Difficultés d'approvisionnement en composteurs individuels pendant la crise sanitaire (pénurie de matières premières).
 - Faible taux de résidences collectives sur le territoire, nous avons ouvert les possibilités de compostage partagé aux résidences seniors, centres-villes et jardins partagés et ainsi adapter des solutions à tous.
-

Recommandations

- ✓ Pour distribuer plus de composteurs en étant plus efficace, il est plus intéressant d'organiser des sessions de mise à disposition sur rendez-vous.
 - ✓ Bien organiser avec le prestataire la méthode et le planning en amont. Assurer un suivi en plus afin de développer le lien social avec les différents partenaires localement.
 - ✓ Le tri des biodéchets obligatoire depuis 2024 associé à une forte campagne de communication nationale a permis de développer cette action et il est bien de la relayer.
-